

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 2 MAI 2023

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Benjamin HUE, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Gérard TAPIN, Léonard GAILLARDON, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI BATAILLE

Maxence CALAIS arrivé à la délibération 2023/05/04

Olivier BRAULT arrivé à la délibération 2023/05/11

Edouard DANGUY arrivé à la délibération 2023/05/03

Excusés : Karine LEROY qui a donné procuration à Anne HÉBERT, Maryline MARTIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné Léonard GAILLARDON secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023
- Elections du 2ème adjoint (si avis Préfet de la Manche reçu)
- Nouvelle organisation de fonctionnement du conseil
- Nomination Commission COCM
- Attribution parcelles communales
- Location logement 2C le Presbytère
- Résiliation location 4 rue du port
- Consommation eau des locataires 4 et 6 rue du port
- Gratuité de la médiathèque
- Subventions associations
- Modification règlement intérieur de la salle des fêtes
- Projet rénovation congélateur
- Projet maison en terre du Bourg
- Projet plan guide aménagement du centre bourg
- Information et questions diverses

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : présentation du devis d'EUROVIA pour le programme voirie 2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023.

DEVIS VOIRIE

Délibération n° 2023/05/01

Madame le Maire présente le devis de voirie d'EUROVIA concernant les ouvrages « la Faverie » « Rochand » pour un montant total de 21 750.83€ HT soit 26 101TTC et pour « la Mancelliere » de 19 962.65€ HT soit 23 955.18€ TTC.

Un devis est également présenté pour le reprofilage concernant « les Haies de la Cour » pour un montant de 5 460.80€ HT soit 6 552.96€ TTC.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux de voirie pour « la Faverie », « Rochand » et « les Haies de la cour » pour un coût total de 27 211.63€ HT soit 32 653.96€ TTC.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL N°1-2023

Délibération n° 2023/05/02

Madame le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2023 afin de pouvoir financer le programme voirie 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :

Section investissement budget communal :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------|----------|
| - Opération 80 travaux de voiries | article 2151 | + 3 000€ |
| - Dépenses imprévues investissement | article 020 | - 3 000€ |

NOMINATION COMMISSION COCM

Délibération n° 2023/05/03

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme déléguée à la commission tourisme de la COCM Madame Nicole JOUIN en remplacement de Monsieur Sylvain LHOTELLIER démissionnaire.

ATTRIBUTION PARCELLE COMMUNALE ZN 71

Délibération n° 2023/05/04

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions concernant la mise à disposition de la parcelle communale ZN 71 anciennement celle du Moto cross.

Le GAEC des Normandistes s'est positionné sur cette parcelle.

Monsieur CALAIS Maxence exploitant du GAEC des Normandistes sort de la salle afin de ne pas participer au débat et au vote.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer la parcelle au GAEC des Normandistes avec mise à disposition gratuite pour 3 ans à compter du 03/05/2023.

CONVENTION SABLIERE ZB 15

Délibération n° 2023/05/05

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de prêt à usage gratuit pour l'exploitation de la Sablière parcelle ZB 15 de 13Ha 99a par le GAEC de la Renauderie arrive à son terme le 30/05/2023.

Le projet d'aménagement de la carrière étant toujours en cours et la destination définitive des fonctions de cet espace n'étant pas clairement établi, Madame le Maire propose de repousser le contrat de prêt à usage gratuit de quelques mois soit au 31/12/2023 ou au 31/03/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2023 et autorise Madame le Maire à établir ledit contrat de prêt à usage gratuit auprès du GAEC de la Renauderie.

ATTRIBUTION PARCELLES COMMUNALES ZS 131-132-133-134-135

Délibération n° 2023/05/06

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions concernant la mise à disposition des parcelles ZS 131-132-133-134 et 135 pour une surface totale de 1ha 24a en location verbale pour 120€.

Le GAEC du ruisseau, le GAEC de la Renauderie et le GAEC du Rohard se sont portés candidats.

Monsieur DANGUY Edouard exploitant au GAEC du Rohard sort de la salle afin de ne pas participer au débat et au vote.

Les candidatures du GAEC du Ruisseau et le GAEC du Rohard sont retenues, cependant au regard des justificatifs aucun choix ne peut se faire **le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer un tirage au sort.**

Après tirage au sort le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les parcelles à Monsieur Maxime OURRY associé du GAEC du Ruisseau à compter du 03/05/2023 à raison de 120€ de location verbale annuelle qui sera proratisée au nombre de mois loués pour l'année 2023 (facturée en 2024).

LOGEMENT COMMUNAL 2 C LE PRESBYTERE

Délibération n° 2023/05/07

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de logement faite par Madame LEVIEUX Djessica et Monsieur GUELLE Joachim

Après délibération, le Conseil Municipal décide de louer le logement du 2 C le Presbytère à Madame LEVIEUX et Monsieur GUELLE, fixe le loyer mensuel à 213.13€ + 15.00€ participation chauffage et autorise le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} mai 2023.

LOGEMENT COMMUNAL 4 RUE DU PORT

Délibération n° 2023/05/08

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Félix JOURDAN a demandé la résiliation du bail du logement communal 4 rue du Port au 1^{er} juillet 2023 en raison de perte d'emploi.

Après délibération, le Conseil Municipal :
- accepte cette résiliation au 1^{er} juillet 2023

- **autorise** le remboursement de la caution de Monsieur JOURDAN de 405€ après établissement de l'état des lieux
- **autorise** l'établissement d'un nouveau bail si une demande était faite pour la location de ce logement, fixe le montant du loyer mensuel à 406.71€ et autorise le Maire à signer le bail et à titrer la caution de 406.71€.

CONSOMMATION EAU DES LOCATAIRES 4 ET 6 RUE DU PORT

Délibération n° 2023/05/09

Le Conseil Municipal à 1 abstention et 12 pour, fixe comme suit le tarif de consommation d'eau du 01/05/2022 au 30/04/2023 :

- Jean CARIOT $15\text{m}^3 \times 1.788 = 26.82\text{€}$
- Sandrine COQUIERE $46\text{m}^3 \times 1.788 = 82.25\text{€}$
- Félix JOURDAN $20\text{m}^3 \times 1.788 = 35.76\text{€}$

GRATUITE DE LA MEDIATHEQUE

Délibération n° 2023/05/10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses Bibliothèques et Médiathèques ont opté pour la gratuité de l'abonnement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que l'abonnement à la médiathèque de Marchésieux soit gratuite pour toute personne quel que soit son âge ou sa commune de résidence.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de gratuité de l'abonnement à compter du 1^{er} juin 2023.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération n° 2023/05/11

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde les subventions suivantes pour l'année 2023 pour un total de 6 280€.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
Elan Sportif des Marais	4 000 € (1 500€ aide à l'embauche de l'éducateur sportif 2 500€ pour le fonctionnement)
Palet Marchuais	180.00€
Familles Rurales Club des anciens	180.00 €
Familles Rurales	180.00 €
Société de Chasse	180.00 €
CATM	180.00 €
Association Parents d'Elèves	180.00 €
Association Energies Nouvelles	180.00 €
Club House	180.00 €
Adame des Marais	180.00 €
Nos belles en terre	180.00€
Comité des fêtes	300.00€
Graine d'imaginaire	180.00€

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Délibération n° 2023/05/12

Madame le maire propose d'apporter une modification au règlement intérieur de la salle des fêtes.

Elle propose d'inscrire : « que le matériel apporté par le locataire dans la salle reste sous l'entière responsabilité de celui-ci ».

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte cette modification au règlement intérieur de la salle des fêtes.

COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL

Délibération n° 2023/05/13

La composition de chaque commission a été **validée à l'unanimité par le Conseil Municipal** comme suit :

Finances	<u>Anne HEBERT</u> –Karine LEROY- Delphine ALI BATAILLE- Roland LEPUISSANT
Communication	<u>Maryline MARTIN</u> – Delphine ALI BATAILLE- Nicole JOUIN – Léonard GAILLARDON- Gérard TAPIN – Anne HÉBERT
Aménagement des espaces constructibles de la commune, PLUI, suivi des permis de construire et gestion de l'assainissement	<u>Roland LEPUISSANT</u> - Jérôme SEIGNEURIE – Maxence CALAIS- Edouard DANGUY – Maryline MARTIN- Karine LEROY
Aménagement et fleurissement du bourg	<u>Sabrina POISSON</u> – Maryline MARTIN – Jérôme SEIGNEURIE – Nicole JOUIN – Anne HÉBERT
Logements et Bâtiments Communaux	<u>Roland LEPUISSANT</u> - Olivier BRAULT – Léonard GAILLARDON
Eglise et Cimetière	<u>Gérard TAPIN</u> – Karine LEROY – Sabrina POISSON – Leonard GAILLARDON – Roland LEPUISSANT
Suivi des commerces (baux commerciaux) et activités commerciales	<u>Anne HÉBERT</u> – Maryline MARTIN – Sabrina POISSON – Karine LEROY – Leonard GAILLARDON
Travaux - Voirie – Matériel	<u>Jérôme SEIGNEURIE</u> - Maxence CALAIS – Edouard DANGUY – Roland LEPUISSANT – Gérard TAPIN
Relations avec les associations communales	<u>Benjamin HUE</u> - Maryline MARTIN – Gérard TAPIN – Anne HÉBERT
Biens Communaux	<u>Anne HÉBERT</u> - Jérôme SEIGNEURIE,– Maxence CALAIS – Karine LEROY – Edouard DANGUY – Gérard TAPIN
Culture, évènementiels et commémorations	<u>Gérard TAPIN</u> – Delphine ALI BATAILLE – Maryline MARTIN – Anne HÉBERT
Maison des Marais	<u>Anne HÉBERT</u> – Sylvain LHOTELLIER – Edouard DANGUY – Nicole JOUIN – Jérôme SEIGNEURIE (extérieur)
Maison des assistantes maternelles	<u>Anne HÉBERT</u> – Maryline MARTIN – Nicole JOUIN – Sabrina POISSON- Gérard TAPIN
Réhabilitation des bâtiments Cousin/Laisney	<u>L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
Plan de gestion des arbres et du bocage et énergies renouvelables bois- Photovoltaïques	<u>Maxence CALAIS</u> – Benjamin HUE – Maryline MARTIN- Edouard DANGUY – Nicole JOUIN – Roland LEPUISSANT
Compostage collectif et ordures ménagères	<u>Nicole JOUIN</u> - Sabrina POISSON – Delphine ALI BATAILLE
Commission appel d'offres :	<u>Anne HÉBERT</u> présidente commission Titulaires : <u>Delphine ALI BATAILLE</u> – Karine LEROY – Edouard DANGUY Suppléants : <u>Roland LEPUISSANT</u> – Olivier BRAULT – Benjamin HUE – Gérard TAPIN
Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales	<u>Léonard GAILLARDON HCM</u> Désiré OURRY – Evelyne ANGER
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	CM <u>Anne HÉBERT</u> - Roland LEPUISSANT - Gérard TAPIN - Nicole JOUIN - Maryline MARTIN HCM Evelyne ANGER - Cécile LEFRANC- Martine HEBERT – Gisèle DANGUY - Odile BANSE
Congélateur	<u>Olivier BRAULT</u> – Gérard TAPIN – Anne HÉBERT
Couverture barbecue SDF	<u>Gérard TAPIN</u> – Roland LEPUISSANT – Olivier BRAULT
Adressage	<u>Nicole JOUIN</u> – Roland LEPUISSANT – Sylvain LHOTELLIER – Gérard TAPIN

PROJET RENOVATION CONGELATEUR*Délibération n° 2023/05/14*

Madame le Maire demande l'avis des conseillers pour solliciter un accompagnement par un architecte pour la rénovation du local congélateur et l'espace environnant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à contacter 3 architectes soit : Monsieur Yves PILLON de Carentan, Madame Florence LEROUXEL de Marigny et Monsieur Jean Philippe LAQUAINE de Coutances afin d'avoir une projection possible de travaux à réaliser.

PROJET MAISON EN TERRE DU BOURG

Madame le Maire présente le projet de rénovation en Eco matériaux de la maison en terre du bourg avec l'association Belle en terre en accompagnement de Monsieur WATRIN architecte. La proposition d'honoraire sera validée lors d'un prochain conseil.

PROJET PLAN GUIDE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG*Délibération n° 2023/05/15*

Le CAUE peut accompagner le Conseil Municipal pour l'aménagement du centre bourg.

Cette aide est gratuite.

L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité est intéressé pour être accompagné gratuitement par le CAUE.

QUESTIONS DIVERSES :**AUTORISATION TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE**

Madame le Maire relate la demande de Madame et Monsieur BOURRASIN demeurant l'Etot Fossey qui souhaitent pouvoir installer un portail à l'entrée de leur maison ; pour plus de sécurité et maintenir leurs chiens à l'intérieur de leur propriété.

Ce portail d'une largeur de 4m et un portillon accès piétons, traverserait la voie communale qui dessert leur habitation et le gîte.

Le Conseil Municipal à 4 contre, 5 pour et 5 abstentions, autorise l'installation d'un portail, à condition que Madame et Monsieur BOURRASIN devront s'engager à acheter dans les 2 ans la partie de la voirie communale dont ils auront la jouissance sur leur domaine privé.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Restitution des diagnostics énergétiques SDEM (bâtiments communaux) le 22 mai à 14 h à la mairie
- Organisation du 8 mai, Karine s'occupe de la musique
- Réparation du goudron à la Ventinière va être réalisé (remboursé effectué par les assurances pour 7061.28€)
- Devis de 11 233.50€ pour le goudronnage de la rue de la croix, suite à la demande des riverains, vu le coût une autre solution sera étudiée.

PROCHAINES DATES :

- 7 mai à 17h concert Moments baroques.
- Vendredi 09/06 à 19h élections des grands électeurs
- 13 mai à 18h ville en scène
- 17 mai pot de l'amitié à la Chapelle d'orgueil pour débiter la fête Saint Manvieu
- 06 juin prochain Conseil Municipal 20h

VU, pour être affiché le 09/05/2023 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire


Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

